

Séance du mardi 02 juillet 2024

Délibération n° 2024-28

Nombre de membres :

En exercice : 19
Présents : 11
Pouvoirs : 6
Votants : 17

Date de convocation du Conseil Municipal: 28 juin 2024

Date d'affichage électronique de la convocation : 28 juin 2024

Secrétaire de Séance: Marylène CELLIER

Présents : Jean-Marc THIMONIER - Pascal DIDELET - Marylène CELLIER - Bertrand GAULÉ - Laurence PAGNON - Odile BELIER COLLONGE - Serge FERRANDEZ – David OHANNESSIAN - Caroline VITAL- Thomas RIGAUD - Julie SABY

Absent(s) représenté(s) :

Franck BAULAN a donné pouvoir à Julie SABY – Nathalie ROUGEMONT à Pascal DIDELET – Yoann TRICAULT à Thomas RIGAUD – Magalie NEVEU à Caroline VITAL – Vincent BRUN à Marylène CELLIER – Charlotte PIERRAT à Serge FERRANDEZ

Absent (s): Emmanuel VINCENT - Elisabeth SAGE

RESSOURCES HUMAINES– Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire expose que l'organisation des services pour la rentrée scolaire 2024/2025 implique la modification de postes pour les agents travaillant sur les temps méridiens.

Vu la Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment l'article 20,

Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Considérant que l'emploi d'adjoint technique pour la restauration scolaire et l'entretien des bâtiments d'une quotité horaire de 26,75 h doit être porté à 28h hebdomadaires pour les nécessités de service,

Le tableau joint en annexe détaille l'ensemble des emplois ouverts selon ces nouvelles modalités.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, après un vote à main levée dont le résultat est le suivant :

- Votants : 17 – suffrages exprimés : 17 - *Abstention* : 0 Pour : 17 – *Contre* : 0

- **APPROUVE** la modification de la quotité de temps travail du poste d'adjoint technique
- **ACTUALISE** en conséquence le tableau des effectifs selon le tableau joint en annexe à compter du 02 juillet 2024.
- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget principal de l'exercice 2024 de la commune – chapitre 012

*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus
Ont signé au registre Le Maire et le secrétaire de séance
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.
Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture
et sa publication sur le site internet de la commune*

Le Maire
Jean-Marc THIMONIER

